





Étude de M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué, successeur de M<sup>e</sup> Léon TALOU

Place du Palais de Justice, 7, à Cahors

# VENTE

## Sur Saisie Immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées et des vacations du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, **EN TROIS LOTS**, de divers immeubles situés sur la commune de Frayssinet-le-Gélat, canton de Cazals, arrondissement de Cahors (Lot).

L'adjudication aura lieu le Vendredi DIX-HUIT SEPTEMBRE mil huit cent quatre-vingt-seize, à midi et demi

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire, d'un jugement rendu, par défaut, par le tribunal de commerce d'Agen, le vingt avril mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie du ministère de M<sup>e</sup> BROUSSE, huissier à Puy-l'Evêque, en date du treize juin mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-seize, volume 157, numéros 2 et 3.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le cinq août mil huit cent quatre-vingt-seize, lequel a donné acte à M<sup>e</sup> SAUTET, avoué, de sa lecture et publication du cahier des charges et a fixé la date de la vente.

Et à la requête de la Société des Engrais Agenais, ancienne maison MAILLE, agissant, poursuites et diligences de son Directeur, Monsieur H. DE FRANCLIEU, demeurant au siège social, sis à Agen, boulevard Sylvain Dumon, ayant M<sup>e</sup> Camille SAUTET pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence, ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Monsieur Jean SOUILLAC, propriétaire et marchand d'engrais domicilié à Frayssinet-le-Gélat.

2<sup>o</sup> Monsieur Bernard SÉGUY, agent général d'assurances, domicilié à Cahors, pris en qualité de syndic de la faillite dudit Jean SOUILLAC.

Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le vendredi dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-seize, à midi et demi, à l'audience des criées et des vacations du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à la vente, sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchéris-

seur, en trois lots des biens immeubles dont la désignation suit :

### Désignation

**DES BIENS SAISIS**  
Telle qu'elle résulte du procès-verbal de saisie sus visé.

#### Article un

Une maison d'habitation, sise dans l'enceinte du bourg de Frayssinet-le-Gélat, dont le sol figure au cadastre de cette commune, propriétés non bâties, sous le numéro 918 de la section D du plan, pour une superficie, sol et patus, de deux ares quarante centiares et un revenu net de un franc quarante-quatre centimes, première classe, et à celle des propriétés bâties, par erreur, sous le numéro 919 de la même section D du plan pour un revenu net de soixante-quinze francs, troisième classe.

Cette maison, bâtie en pierre, couverte en tuiles creuses et au-dessus de laquelle apparaissent deux tuyaux de cheminée, se compose d'un rez-de-chaussée, servant de caves ou granges, d'un premier étage, servant d'habitation et d'un grenier correspondant sur le toit ; elle offre sa principale façade au couchant, donnant sur un chemin vicinal de grande communication traversant Frayssinet, et elle est percée sur cette façade de sa porte d'entrée principale à deux ouvrants, fermant à clef, avec imposte au-dessus et de deux grands portails, un de chaque côté de la porte, fermant au verrou à l'intérieur ; au premier étage une fenêtre au-dessus de la porte garnie de vitrages et contrevents, et de deux grandes portes-fenêtres, une au-dessus de chaque portail, garnies chacune de portes à vitres et de contrevents extérieurs, éclairant l'intérieur ; trois lucarnes donnant du jour au grenier.

La façade opposée donne sur une

petite basse-cour, dont le sol est au niveau du premier étage ; cette façade est percée de deux portes d'entrée et de deux fenêtres, ainsi que de trois lucarnes qui donnent du jour au grenier.

#### Article deux

Un jardin faisant suite à la basse-cour, mais en exhaussement, où l'on parvient par un escalier en pierres, de six degrés ; ce jardin clos de murs de trois côtés, figure audit cadastre sous le numéro 919 de la même section D du plan, pour une superficie de quatre ares cinquante centiares et un revenu net de deux francs soixante-dix centimes, première classe.

La maison et le jardin ci-dessus frontent dans leur ensemble, du nord, avec maison et jardin ayant appartenu à la famille Vaysses, aujourd'hui à Cosse ; du levant, terre du même ; du midi, avec maison et jardin de Soulayrès et du couchant, avec le chemin vicinal de grande communication traversant Frayssinet.

#### Article trois

Une pâture située au lieu dit Le Prince, figurant audit cadastre sous le numéro 1186 de la même section D du plan, pour une contenance de neuf ares quarante centiares et un revenu net de quatre-vingt-quatorze centimes, première classe.

#### Article quatre

Une terre attenante au même lieu, figurant audit cadastre sous le numéro 1187 de la même section D du plan, pour une contenance de un hectare, quarante-six ares et un revenu net de quinze francs quatre-vingt-sept centimes, troisième, quatrième et cinquième classes.

#### Article cinq

Une grange et les patus en dépendant, sise au même lieu et figurant audit cadastre sous le numéro 1188 de la même section D du plan, pour une superficie de quatre ares vingt centiares et un revenu net de deux francs cinquante-deux centimes, première classe.

Cette grange est bâtie en pierres, couverte en tuiles creuses, est per-

cée d'un grand portail à deux ouvrants sur sa façade sud-est et d'une porte ordinaire sur sa façade nord-ouest, elle tient de toutes parts aux propriétés de Souillac.

#### Article six

Une vigne perdue attenante et au même lieu dit, figurant audit cadastre sous le numéro 1189 de la même section D du plan, pour une contenance de cinq ares vingt centiares et un revenu net de vingt centimes, troisième classe.

#### Article sept.

Une autre vigne perdue, encore attenante et au même lieu, figurant audit cadastre sous le numéro 1190 de la même section D du plan, pour une contenance de quarante ares quarante centiares et un revenu net de huit francs quarante-cinq centimes, première et deuxième classes.

Tous les numéros ci-dessus sont attenants et contigus et forment un bloc ayant l'apparence d'une bonne culture, on y remarque à quelques trente mètres du Midi de la grange un pigeonnier de forme ronde, bâti en pierres, couvert en tiple, pourvu d'une porte au Levant, fermant à clef, et un peu plus loin deux petites constructions en pierres et tiple à usage de séchoir et poulailler.

#### Article huit.

Un bois pins, situé au même lieu dit Le Prince, figurant audit cadastre sous le numéro 1210 de la même section D du plan, pour une contenance de treize ares et un revenu net de quatre-vingt-onze centiares, deuxième classe.

#### Article neuf

Une terre, attenante et au même lieu dit, figurant audit cadastre sous le numéro 1211 de la même section D du plan, pour une contenance de un hectare, soixante-dix-huit ares, vingt centiares et un revenu net de douze francs quatre-vingt-quatorze centimes, quatrième et cinquième classes.

#### Article dix.

Un bois, attenante et au même lieu dit, figurant audit cadastre sous le numéro 1212 de la même section

D du plan, pour une contenance de onze ares, soixante-dix centiares et un revenu net de quarante-sept centimes, quatrième classe.

Ces trois numéros sont contigus et forment un bloc qui n'est séparé du précédent que par un chemin de service.

#### Article onze.

Un bois, situé au lieu dit Pech Lagarde, figurant audit cadastre sous le numéro 1207 de la même section D du plan, pour une contenance de cinquante-neuf ares, soixante centiares et un revenu net de trois francs vingt-cinq centimes, troisième et quatrième classes.

#### Article douze.

Un bois pins, situé au même lieu dit Pech Lagarde, figurant audit cadastre sous le numéro 1242 de la même section D du plan, pour une contenance de huit ares soixante centiares et d'un revenu net de cinquante-un centimes, deuxième et troisième classes.

#### Article treize.

Une terre, attenante et au même lieu dit Pech Lagarde, figurant audit cadastre sous le numéro 1243 de la même section D du plan, pour une contenance de quarante-trois ares et un revenu net de deux francs trente-trois centimes, quatrième et cinquième classes.

#### Article quatorze.

Une terre, située au lieu dit Les Coupets Ronds, figurant audit cadastre sous le numéro 1127 de la même section D du plan, pour une contenance de quatre-vingt-onze ares cinquante-centiares et un revenu net de huit francs vingt-quatre centimes, quatrième classe.

#### Article quinze.

Une autre terre, attenante et au même lieu dit Les Coupets Ronds, figurant audit cadastre sous le numéro 1128 de la même section D du plan, pour une contenance de soixante-quatorze ares et un revenu net de six francs soixante-six centimes, quatrième classe.

Ces deux terres sont attenantes et contigus et aboutissent à un chemin de service.

Article seize.

Une châtaigneraie, située au lieu dit Lacombe Nègre, figurant audit cadastre sous le numéro 661 de la section F du plan, pour une contenance de onze ares cinquante centiares et un revenu net de quarante-six centimes, quatrième classe.

Article dix-sept.

Un bois, appartenant et au même lieu dit Lacombe Nègre, figurant audit cadastre sous le numéro 662 de la même section F du plan, pour une contenance de quatorze ares vingt centiares et un revenu net de cinquante-sept centimes, quatrième classe.

FORMATION DES LOTS ET MISES A PRIX

Tous les biens immeubles ci-

dessus désignés seront mis en vente en trois lots composés comme suit :

PREMIER LOT

Le premier lot se composera des articles trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, seize et dix-sept de la saisie et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, 750 fr. ci.....

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot se composera des articles un et deux de la saisie et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, 750 fr. ci.....

TROISIÈME LOT

Le troisième lot se composera des articles quatorze et quinze de la saisie et du présent placard et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cent cinquante 550 fr. francs, ci.....

Total..... 2,050 fr.

BLOTTEMENT DES LOTS

Conformément à un jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du cinq août mil huit cent quatre-vingt-seize, statuant sur un dire inséré au cahier des charges, les trois lots ci-dessus, après adjudica-

tions partielles seront blottés et remis en vente en un seul lot sur la nouvelle mise à prix obtenue par les adjudications partielles réunies, pour être adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur. Si aucune enchère ne survient sur le montant des lots ainsi réunis, les adjudications partielles produiront tout leur effet et deviendront définitives.

Le tout en sus des charges.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le treize août mil huit cent quatre-vingt-seize.

L'Avoué poursuivant :

Signé :

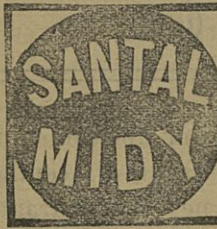
Camille SAUTET

Enregistré à Cahors le août mil huit cent quatre-vingt-seize, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> Reçu trois francs soixante-quinze centimes, décimes compris.

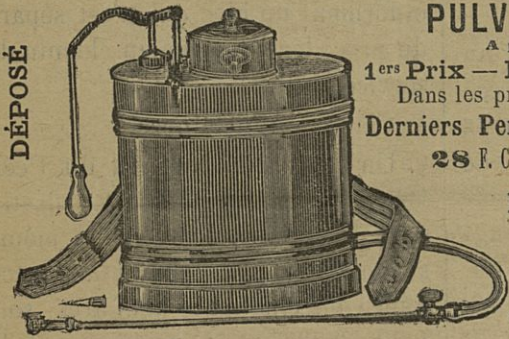
Le Receveur,

Signé : CAPMAS.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Camille SAUTET, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges



Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiatés et les injections.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Même les Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites heures, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites sur Cor. 1<sup>er</sup>.

VIN DE VIAL  
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA  
Aliment physiologique complet  
Anémie — Convalescence  
Fortes des forces — Langueur — Inappétence  
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.  
Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES  
Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852  
Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues  
SUCCESSEUR  
2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux  
LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année  
PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS  
Rendus franco chez le client. Accord gratuit  
Vente, Location, Échange, Accords, Réparations  
Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Cave Bordelaise  
3, rue de la Mairie, CAHORS  
M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION  
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement  
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

25 ANS DE SUCCÈS.  
MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS  
Le Redressement à toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
AUDOUARD  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)  
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Vignes Américaines  
LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT  
PAR MILLIONS de plants à la vente  
en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.  
Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.  
Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.  
Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

GRANDE MARQUE NATIONALE  
**CLÉMENT**  
LA MARQUE LA PLUS CONNUE DU MONDE ENTIER  
Clement. La plus réputée — La meilleur marché  
Bicyclette de luxe 500 fr. pneumatique DUNLOP Bicyclette de luxe p<sup>r</sup> dames 575 fr. pneumatique DUNLOP  
id. n° 1 375 fr. — — id. n° 1 id. 450 fr. —  
id. n° 2 325 fr. — — id. n° 2 id. 375 fr. —  
Toutes les roues des machines CLÉMENT sont montées avec les nouveaux rayons tangents incassables renforcés aux deux bouts.  
Demander le catalogue à M. Jean LARRIVE, agent général, A CAHORS.  
DES AGENTS SÉRIEUX SONT ACCEPTÉS DANS TOUS LES CANTONS DU LOT.

Vient de paraître :  
Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.  
Prix : 3 fr. (franco poste).  
4<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.  
Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.  
S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).  
Le propriétaire-gérant : LAYZOU.